

Pandémie de coronavirus COVID-19 : Les mesures prises par l'université Le Havre Normandie

Suite aux mesures annoncées par le Président de la République le 16 mars 2020 pour faire face à la pandémie de coronavirus COVID-19 et conformément aux consignes du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'université Le Havre Normandie déploie son plan de continuité de l'activité et dans ce cadre a décidé de mettre en œuvre les mesures suivantes.

Fermeture de l'université Le Havre Normandie :

L'université Le Havre Normandie a fermé ses portes à l'ensemble de ses publics, de ses étudiant.e.s, et de ses personnels depuis le lundi 16 mars et ce jusqu'à nouvel ordre. Se faisant, l'ensemble des manifestations scientifiques, culturelles et sportives organisées dans les locaux de l'université est annulé.

Mise en œuvre du plan de continuité de l'activité de l'université :

L'université Le Havre Normandie est mobilisée depuis plusieurs semaines déjà pour suivre et organiser, à son niveau, une réponse à la crise que représente la propagation du coronavirus COVID-19.

Depuis le 15 mars 2020, l'université Le Havre Normandie a mis en œuvre son plan de continuité de l'activité lui permettant de maintenir la partie vitale de ses activités tout en assurant la sécurité des publics, des étudiants et des personnels. L'université est ainsi en mesure d'assurer la continuité du service public par la poursuite de ses missions essentielles et par le maintien du suivi pédagogique de ses étudiants.

Continuité pédagogique à distance :

Des mesures sont mises en place afin d'assurer un fonctionnement minimal de l'établissement durant cette période de fermeture notamment sur le plan pédagogique.

L'équipe de direction de l'établissement, les directeurs de composantes et l'ensemble des équipes pédagogiques travaillent à la mise œuvre de ressources permettant d'envisager la poursuite de l'année universitaire dans les meilleures conditions possibles.

Activités de recherche :

Les activités des laboratoires de recherche sont réduites au strict nécessaire.

Vie administrative :

Les activités administratives sont réduites à leurs missions essentielles et au maintien du lien pédagogique avec les étudiant.e.s. Dans la mesure du possible, les personnels exercent leur activité professionnelle à distance et les services resteront joignables par mail.